

abrdn SICAV II - Euro Corporate Sustainable Bond Fund



Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus de l'OPCVM/Document d'information et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou le Document d'Information Clé (DIC), le cas échéant, avant toute prise de décision finale en matière d'investissement.

A Acc EUR

30 septembre 2023

Objectif

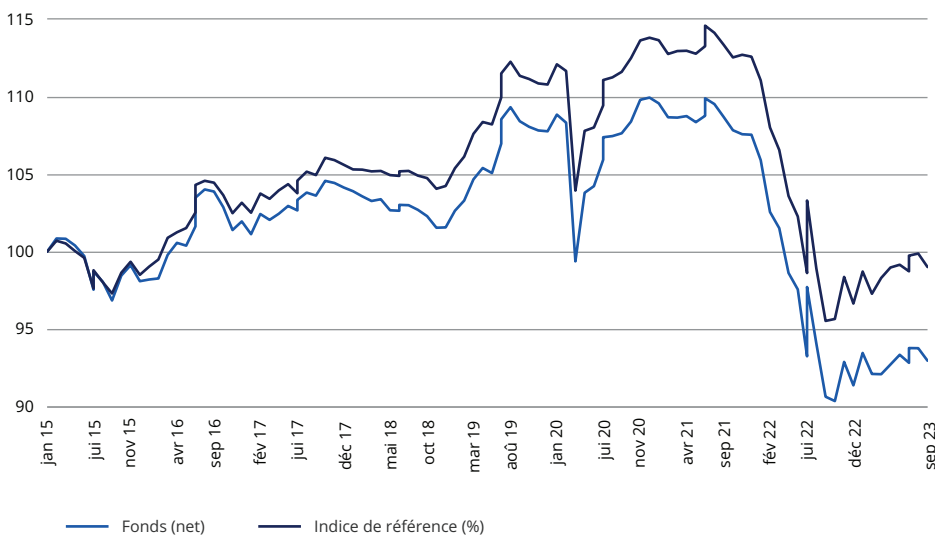
Le Fonds a pour objectif de combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations d'entreprises (prêts à des sociétés) émises en euros qui suivent l'approche « Euro Corporate Sustainable Investment Approach » d'abrdn (l'« Approche d'investissement »).

Le Fonds a pour objectif de dépasser la performance de l'indice de référence iBoxx Euro Corporates (EUR), avant frais.

Titres composant le portefeuille

- Le Fonds investit au moins 90 % dans des obligations, y compris les obligations d'entreprise et d'État et libellées en Euros, dont les obligations sous-souveraines, indexées sur l'inflation, convertibles, adossées à des actifs et adossées à des emprunts hypothécaires.
- Le Fonds investit au moins 80 % dans des obligations d'entreprise « investment grade » libellées en Euros.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % dans des obligations de qualité inférieure à « investment grade ».
- Les obligations non libellées en Euros sont généralement couvertes en Euros.
- L'investissement obligataire suivra l'approche d'investissement.
- Cette approche utilise le processus d'investissement dans les titres à revenu fixe d'abrdn, qui permet aux gérants de portefeuille d'évaluer qualitativement la manière dont les facteurs ESG sont susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette, aujourd'hui et à l'avenir. Pour compléter cette recherche, le score interne ASI ESG d'abrdn est utilisé pour identifier quantitativement et exclure les entreprises exposées aux risques ESG les plus élevés. En outre, abrdn applique un ensemble d'exclusions d'entreprises, conformes au Pacte mondial des Nations unies, relatives aux entreprises publiques, aux armes controversées, au tabac, au charbon en tant que source d'énergie thermique, au pétrole et au gaz, et à la production d'électricité.
- Les investissements sont autorisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables émises par des entreprises exclues par le filtrage environnemental, lorsque le produit de ces émissions peut être considéré comme ayant un impact environnemental ou social positif.
- Des informations supplémentaires sur l'ensemble de ce processus sont disponibles dans l'approche d'investissement, qui sera publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».
- Cette approche devrait réduire l'univers d'investissement d'au moins 15 %.
- Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.

Performance



Performance annualisée et cumulée

| | 1 mois | 6 mois | Depuis le début de l'année | 1 an | 3 ans (par an) | 5 ans (par an) | 10 ans (par an) |
|-------------------------|--------|--------|----------------------------|------|----------------|----------------|-----------------|
| Fonds (net) (%) | -0,86 | 0,95 | 1,74 | 2,57 | -4,77 | -1,97 | n/a |
| Indice de référence (%) | -0,87 | 0,72 | 2,44 | 3,65 | -3,92 | -1,15 | n/a |

Rendements annuels discrets - jusqu'à 30/9

| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-------------------------|------|--------|------|-------|------|-------|-------|------|------|------|
| Fonds (net) (%) | 2,57 | -16,61 | 0,97 | -0,70 | 5,56 | -0,88 | -0,26 | 7,27 | n/a | n/a |
| Indice de référence (%) | 3,65 | -15,74 | 1,57 | 0,23 | 6,15 | -0,03 | 0,47 | 7,36 | n/a | n/a |

Données de performance : Action Class A Acc EUR

Historique de l'indice de référence: Indice de référence - Indice Markit iBoxx Euro Corporates (EUR)

Source : abrdn. Base : Rendement absolu, de VL à VL, avant imputation des frais annuels et revenus bruts réinvestis, (EUR).

Les coûts peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Cela peut avoir une incidence sur le montant que vous pourrez récupérer. « Fonds (Net) » se réfère à la performance réelle du prix unitaire de la classe d'actions indiquée ; « Fonds (Brut) » ajoute les frais tels que les frais de gestion annuels à la performance actuelle sur la même base que l'objectif de performance / le comparateur de performance / l'indice de référence du portefeuille. Toutes les données sur le rendement incluent les frais de gestion des placements, les frais d'exploitation et les dépenses, et supposent le réinvestissement de toutes les distributions. Les rendements indiqués n'incluent pas les frais de vente initiaux qui, s'ils étaient inclus, diminueraient la performance.

La performance passée n'est pas une indication des rendements futurs.

Faits marquants

| | |
|--|---|
| Gérant(s) | Josef Helmes |
| Date de lancement du gérant de fonds | 01 mars 2015 |
| Date de lancement du fonds | 17 octobre 2012 |
| Date de lancement de la catégorie d'actions | 19 janvier 2015 |
| Société de gestion | abrdn Investments Luxembourg S.A. |
| Encours du fonds | EUR 1,8M |
| Nombre de titres | 400 |
| Indice de référence | Indice Markit iBoxx Euro Corporates (EUR) |
| Rendement à l'échéance hors instruments dérivés ¹ | 5.16% |
| Droits d'entrée (maximum) ² | 5 |
| Commission de gestion annuelle | 1,10% |
| Montant des frais courants ³ | 1,21% |
| Investissement initial minimal | EUR 1 000 |
| Type de fonds | SICAV |
| Point d'évaluation | 13:00 (LUX time) |
| Devise de référence | EUR |
| Devise de la classe d'actions | EUR |
| Sedol | BV1VYH3 |
| ISIN | LU1164462860 |
| Bloomberg | SECBSDA LX |
| Citicode | FQTH |
| WKN | A14M40 |
| Domiciliation | Luxembourg |

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur reflète la volatilité du cours de l'action du fonds au cours des cinq dernières années. Consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de l'OPCVM ou le Document d'Information Clé du PRIIP pour plus d'informations.

Principaux risques

- La valeur des placements et le revenu qui en découle peuvent diminuer et les investisseurs peuvent récupérer une somme inférieure au montant investi.
- Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
- La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
- Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.

Service aux investisseurs
+ 44 (0)1224 425255 (R.-U.)
+ 352 4640 1 0820 (International)
Service de négociation par fax + 352 2452 9056

www.abrdn.com

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet [OPCVM] présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des extra-financiers dans sa gestion.

Processus de gestion

- Le Fonds est géré activement.
- Par le biais l'application de l'approche d'investissement, le Fonds a un minimum attendu de 15 % en investissements durables. Il vise également une note ESG égale ou supérieure à l'indice de référence, ainsi qu'une intensité carbone significativement inférieure.
- L'implication auprès des équipes de gestion des entreprises est utilisée pour évaluer les structures d'actionariat, la gouvernance et la qualité de la gestion de ces entreprises, pour une construction éclairée du portefeuille. Dans le cadre de cette implication, jusqu'à 5 % des actifs peuvent être investis dans des entreprises de secteurs à forte émission de carbone, qui sont considérées comme ayant des cibles ambitieuses et crédibles de décarbonation de leurs opérations, afin de soutenir leur transition pour devenir éventuellement conformes aux filtrages environnementaux.
- L'indice de référence est utilisé en tant que point de référence pour la construction de portefeuille et en tant que base de définition des contraintes de risque, mais il n'inclut aucun critère de durabilité.
- Afin d'atteindre son objectif, le Fonds ouvrira des positions dont les pondérations divergent de celles de l'indice de référence ou investira dans des titres qui n'y figurent pas. Les investissements du Fonds et leur pondération peuvent être très différents de ceux qui composent l'indice. En raison des contraintes de risque du Fonds, on peut s'attendre à ce que son profil de performance ne présente pas de différences significatives comparé à celui de l'indice de référence à plus long terme.

Top Ten Holdings

| | |
|---|------------|
| Morgan Stanley 0.406% 2027 | 1,2 |
| JDE Peets 0.244% 2025 | 1,1 |
| Indigo Group SAS 1.625% 2028 | 1,0 |
| NGG Finance 1.625% 2079 | 1,0 |
| Royal Bank of Scotland Group 1.75% 2026 | 0,9 |
| ELM For Firmenich Intern 3.75% Perp | 0,8 |
| Orsted 2.25% 3017 | 0,8 |
| Electricite De France 6.2% 2034 | 0,8 |
| UBS Group 0.25% 2026 | 0,8 |
| Total 1.75% Perp | 0,8 |
| Assets in top ten holdings | 9,2 |

Source : abrdn 30/09/2023

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas être égale à 100.

Pays (%)

| | |
|-----------------------|------|
| États-Unis d'Amérique | 18,6 |
| Royaume-Uni | 14,0 |
| France | 13,7 |
| Allemagne | 8,3 |
| Pays-Bas | 7,7 |
| Suisse | 7,1 |
| Espagne | 4,8 |
| Danemark | 4,5 |
| Autres | 20,9 |
| Liquidités | 0,5 |

- (e) Le fonds investit dans des titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs (qui peuvent inclure des « CLO » (collateralised loan obligations), des « CDO » (collateralised debt obligations) et des « CMO » (collateralised mortgage obligations)). Ces titres sont soumis à un risque de remboursement anticipé ou de report et à un risque de liquidité et de défaut plus élevé comparé aux autres titres de crédit.
- (f) Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endettre le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.
- (g) L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.

Stats sur les risques

| | |
|---|-------|
| Alpha [^] | 0,30 |
| Volatilité de l'indice de référence (SD) [^] | 6,02 |
| Bêta [^] | 0,99 |
| Volatilité du fonds (SD) [^] | 6,01 |
| Ratio d'information [^] | 0,47 |
| R ² [^] | 0,99 |
| Ratio de Sharpe [^] | -0,78 |
| Erreur de suivi [^] | 0,67 |
| Duration effective (années) | 4,47 |

Source : abrdn. [^] Rendements annualisés sur trois ans.

Utilisation d'instruments dérivés

- Le Fonds aura régulièrement recours aux instruments dérivés pour réduire les risques ou les coûts, ou pour générer du capital ou des revenus supplémentaires à risque proportionnel (gestion efficace du portefeuille) ou pour atteindre son objectif de placement. Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour fournir une exposition au marché différente de celle qui pourrait être obtenue en investissant dans les actifs dans lesquels le fonds est principalement investi. L'utilisation de produits dérivés est contrôlée afin de veiller à ce que le fonds ne soit pas exposé à des risques excessifs ou involontaires.

Un récapitulatif des droits des investisseurs est disponible en langue anglaise sur notre site Web : www.abrdn.com/corporate/legal. Pour vous aider à comprendre ce fonds et pour une explication complète des risques et du profil de risque global de ce fonds et des classes d'actions qui le composent, veuillez vous reporter aux Key Investor Information Documents disponibles en langue locale et au prospectus disponible en langue anglaise, disponibles sur notre site Web www.abrdn.com. Le prospectus contient également un glossaire des termes clés utilisés dans ce document. La société de gestion du Fonds peut mettre fin à des accords de commercialisation du fonds en vertu du processus de dénotification de la directive relative à la distribution transfrontalière. Ce Fonds est réservé à l'acquisition d'unités ou d'actions dans un fonds, et non pas dans un actif sous-jacent donné comme un bâtiment ou les actions d'une entreprise.

¹Le rendement à 30/09/2023 est le rendement qui serait réalisé sur une obligation ou un autre titre de créance si le titre était détenu jusqu'à la date d'échéance.

²Ce sont les frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir. Dans certains cas, les frais peuvent être moins élevés, vous devriez en parler à votre conseiller financier.

³Le montant des frais courants (MFC) correspond aux frais totaux indiqués en pourcentage de la valeur de l'actif du fonds. Il est composé de frais de gestion annuels (FGA) de 1.10% et d'autres frais. Il n'inclut pas les frais initiaux ou les coûts associés à l'achat ou la vente d'actions pour le fonds. Le montant des Frais courants vous permet de comparer les dépenses annuelles d'exploitation de plusieurs fonds entre eux. D'autres coûts s'appliquent. Le chiffre des autres charges d'exploitation (ACE) correspond au total des dépenses payées par chaque catégorie d'actions, par rapport à sa valeur liquidative moyenne. Cela comprend les frais de gestion annuels, les autres frais d'exploitation et tout élément synthétique pour incorporer les frais courants de tout placement admissible sous-jacent. Les ACE peuvent fluctuer à mesure que les coûts sous-jacents changent. Lorsque les coûts sous-jacents ont changé, les ACE divulguées dans les documents d'offre du Fonds seront mises à jour pour refléter les changements actuels.

Le Fonds est un UCITS domicilié au Luxembourg, constitué en Société Anonyme et organisé en Société d'Investissement à Capital Variable (une « SICAV »).

Le Fonds a été autorisé à la vente publique dans certaines juridictions tandis que des exemptions de placement privé peuvent être disponibles dans d'autres. Cette brochure n'est pas destinée à être distribuée ou utilisée par quelque personne que ce soit, physique ou morale, qui est ressortissante ou résidente d'un pays dans lequel sa distribution, sa publication ou son utilisation est interdite, ou qui se trouve dans un tel pays.

Les informations contenues dans ce document se veulent d'intérêt général uniquement et ne doivent pas être considérées comme une offre, une recommandation d'investissement ou une sollicitation à négocier des titres ou des instruments financiers. Les souscriptions d'actions du fonds ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) ou le Document d'Information Clé (DIC) pertinent le cas échéant et, dans le cas des investisseurs britanniques, du Document d'information supplémentaire (DIS) du fonds qui fournissent des informations complémentaires ainsi que les risques liés à l'investissement. Ceux-ci peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion du fonds abrdn Investments Luxembourg S.A. 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ou les agents payeurs locaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Tous les documents sont également disponibles sur www.abrdn.com. Les investisseurs potentiels devraient lire attentivement le prospectus avant d'investir.

En Suisse, le prospectus, le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) ou le Document d'Information Clé (DIC) le cas échéant, les statuts, les rapports annuels et semestriels en allemand ainsi que d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, CH-1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch. L'agent payeur suisse est : Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, CH-1204 Geneva. Vous trouverez les derniers cours de l'action sur www.fundinfo.com.

En Italie, ces documents peuvent être obtenus auprès de l'Agent Payeur, State Street Bank S.p.A, 10 Via Ferrante Aporti, 20125 Milano.

En Allemagne, ces documents peuvent être obtenus auprès de l'Agent Payeur Marcard, Stein & Co. AG, Ballindamm 36, D-20095 Hambourg, en Autriche auprès du Représentant et Agent Payeur du Fonds Raiffeisen Zentralbank Österreich Aktiengesellschaft, Am Stadtpark 9, A-1030 Wien.

En France, ces documents peuvent être obtenus auprès de l'Agent Correspondant Centralisateur : CACEIS Bank, 1-3 Place Valhubert, Paris Cedex 13, France.

En Belgique, ces documents peuvent être obtenus auprès de l'Agent Payeur du Fonds, BNP Paribas Securities Services, Succursale de Bruxelles, 489, Avenue Louise, 1050 Bruxelles.

Société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Les détails du régime d'agrément temporaire, qui permet aux sociétés établies dans l'Espace économique européen d'exercer au Royaume-Uni pour une durée limitée, en attente de l'obtention de l'agrément complet, sont disponibles sur le site Web de la Financial Conduct Authority. En vertu du droit luxembourgeois, aucun régime de compensation n'est disponible pour les investisseurs britanniques dans les fonds gérés par de telles sociétés, le présent fonds étant inclus.

Les données citées dans ce document et attribuées à des tiers (« Données de tiers ») sont la propriété du (ou des) fournisseur(s) tiers (le « Propriétaire »), et abrdn* est autorisé à les utiliser. Les Données de tiers ne peuvent être ni reproduites ni diffusées. Les Données de tiers sont fournies en l'état. Leur exactitude, leur exhaustivité ou leur caractère opportun ne sont pas garantis. Dans les limites consenties par la loi applicable, le Propriétaire, abrdn* et toute autre tierce partie (y compris les tiers impliqués dans la fourniture et/ou la compilation de Données de tiers) déclinent toute responsabilité concernant les Données de tiers ou l'utilisation qui en est faite. Ni le Propriétaire, ni aucune autre tierce partie, ne parrainent, ne soutiennent ni ne promeuvent le fonds ou le produit auquel se rapportent les Données de tiers.

*abrdn désigne le membre pertinent du groupe abrdn, à savoir abrdn plc, ainsi que ses filiales et sociétés associées (directement ou indirectement) de temps à autre.

Royaume-Uni (RU) : Publié par abrdn Investments Luxembourg S.A. 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS No.B120637. Agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède : Publié par abrdn Investments Luxembourg S.A. 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS No.B120637. Agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Suisse : Publié par abrdn Investments Switzerland AG. Enregistré en Suisse (CHE-114.943.983) à la Schweizergasse 14, 8001 Zurich.